



## Faire mettre un compteur heures creuses / heures pleines

Par **CamCam1993**, le **28/04/2014** à **22:33**

Bonjour,

Je suis locataire avec mon compagnon et nous payons 63€ d'électricité par mois. Notre système de forfait est un système de base avec que des heures pleines.

J'ai reçu notre dernière facture EDF après relevé au compteur et apparemment nous avons "trop consommé", et nous avons été prélevé de plus de 400€ de régularisation.

Ce montant est beaucoup trop élevé pour notre budget.

De plus, le système d'eau chaude est un cumulus (qui ne chauffe pas des masses d'ailleurs) donc un ballon électrique. Pouvons-nous demander à nos propriétaires de passer au système d'heures creuses ? Comment devons-nous procéder ?

Merci pour vos réponses !

Camille et Lucas.

Par **janus2fr**, le **29/04/2014** à **07:47**

Bonjour,

Vous n'avez même pas à demander au bailleur. Il vous suffit de souscrire un abonnement HP/HC chez EDF.

Il y aura certainement besoin de rajouter un contacteur HP/HC pour le cumulus et tout ceci sera à vos frais, le bailleur n'ayant aucune obligation de participer.

Mais réfléchissez bien car l'abonnement HP/HC est bien plus cher que l'abonnement de base et il n'est pas certain qu'il vous fasse faire des économies au bout du compte.

Avez-vous juste l'eau chaude en électrique ou bien aussi le chauffage ?

Par **CamCam1993**, le **29/04/2014** à **08:42**

Tout est en électrique: radiateur, eau chaude, plaques.

Mais le problème est que lorsque j'ai souscrit notre abonnement, edf m'a expliqué que notre compteur n'offre pas la possibilité d'avoir ce type de système. C'est pour cela que nous aimerions que les propriétaires le fasse installer.

Par **janus2fr**, le **29/04/2014** à **13:20**

C'est à vous de le faire ! Lorsque vous souscrirez un abonnement HP/HC, EDF viendra changer le compteur (à vos frais) !

Comme déjà dit le bailleur n'a aucune obligation de participer...

Si tout est électrique, effectivement, l'abonnement HP/HC peut être rentable à condition de bien faire fonctionner le maximum de consommateurs en HC (lave-linge, lave-vaisselle, etc.) ce qui n'est pas toujours possible en collectif par exemple pour cause de nuisances sonores.

Par **CamCam1993**, le **29/04/2014** à **14:10**

J'ai contacté EDF. C'est la conseillère qui m'a fait croire en septembre que ce n'était pas possible d'avoir les heures creuses, alors que c'est totalement faux (mais je n'y connais rien). Je vais donc me rapprocher de leurs services et faire en sorte qu'ils me fassent un geste commercial, pour leur erreur.

Par **janus2fr**, le **29/04/2014** à **14:51**

Un dossier qui peut vous intéresser (bien qu'un peu ancien) qui montre qu'il faut bien réfléchir pour passer au double tarif EDF :

[http://www.60millions-mag.com/actualites/articles/electricite\\_faut\\_il\\_rester\\_en\\_heures\\_creuses\\_pas\\_si\\_sur](http://www.60millions-mag.com/actualites/articles/electricite_faut_il_rester_en_heures_creuses_pas_si_sur)

Par **CamCam1993**, le **29/04/2014** à **15:00**

Que me conseillez-vous ?

Par **rayondesoleil**, le **29/04/2014** à **18:05**

Je loue une maisons sans contrat de bail malheureusement, je me suis aperçu récemment que le compteur EDF n'était pas homologué, déclaré, qu'il ne possède pas d'HC-HP, et que ma propriétaire en faite est hors la loi, puisqu'elle me fait de la revente illégale d'électricité, mais je ne sais pas vraiment vers qui me tourner pour signaler l'escroquerie. Merci de vos réponse. Nat

Par **CamCam1993**, le **29/04/2014** à **18:37**

Déjà s'il n'y a pas de bail ça vous met également dans l'illégalité j'imagine. ...

Par **rayondesoleil**, le **29/04/2014** à **18:46**

tout à fait, j'ai pas eu le choix, sinon j'étais à la rue, mais je ne trouve pas normal qu'elle veuille en plus me prendre tout les deux mois l'électricité qui de surcroît est exorbitant, elle me demande en plus de mon loyer, 400€ d'EDF en période hivernal, le compteur ne fait que tourner rapidement tout le temps sans arrêt, je me demande si c'est pas raccordé à chez elle ? J'ai jamais vu ça, c'est ce qui m'a alarmé, je lui est fait part mais elle reste sur ses positions, j'ai contacté EDF, qui me demande un écrit, mais il ne trouve aucune trace de ce compteur, j'aimerais savoir s'il y a un autre recours. Et puis je ne dois pas tout accepter parce que ma situation est précaire.

Par **janus2fr**, le **30/04/2014** à **13:22**

Bonjour,

Pas de bail écrit ne signifie pas pour autant pas de bail. Et heureusement d'ailleurs.

La justice reconnaît le bail verbal même si, en théorie, l'écrit est obligatoire.

Pour ce qui est de la facturation d'électricité par un particulier à un autre particulier, c'est illégal et vous n'avez donc aucune obligation de payer.

Le locataire doit avoir son propre abonnement chez le fournisseur de son choix et payer directement.

Seule exception autorisée et uniquement en meublé, lorsque les charges sont forfaitaires, c'est à dire indépendantes des consommations réelles (chaque mois vous payez la même chose sans qu'il n'y ait ensuite de régularisation ni en plus, ni en moins).

Par **rayondesoleil**, le **30/04/2014** à **13:28**

Effectivement je suis en meublé, le prix du loyer est déjà conséquent celui ci normalement comprenait l'Electricité. Elle ne m'a jamais parlé d'un forfait mensuel. Elle est dur de la feuille, elle ne veut rien entendre. Que faire avec diplomatie ? Ce qui n'est pas mon fort. Merci

Par **janus2fr**, le **30/04/2014** à **13:55**

Comme dit, vous n'avez aucune obligation de régler une facture d'électricité présentée par le bailleur...

Par **s-s**, le **05/07/2016** à **11:05**

bonjour

nous avons un grand problème concernant le système HC-HP. En effet nous sommes locataire d'une maison (toute est électrique) depuis 2008. Jusqu'à la fin de l'année 2015 on a pensé que le tournage de la chaudière après 22h en HC était automatique. Mais en fait pas du tout car le propriétaire de la maison avait mal branché du coup cela n'a jamais fonctionné, en gros la chaudière tourne 24h/24 en HP. Donc il faudra imaginer la somme des factures qu'on a reçues pendant les 7 dernières années. Certes c'est notre faute aussi car nous n'avons jamais pensé que le système ne marche pas, on a toujours pensé que la facture est très élevée mais cela est peut-être normale car on a une grande maison où toute est électrique. En effet aujourd'hui suite à notre demande de dédommagement, le propriétaire de la maison nous demande de faire un tableau récapitulatif. Pouvez-vous m'aider svp comment je dois faire pour bien montrer et expliquer ce problème que nous avons depuis 2008.

Par **janus2fr**, le **05/07/2016** à **14:05**

Bonjour,

Vous parlez d'une chaudière, est-ce bien une chaudière électrique ? Car ce genre d'engin, surtout pour une grande maison, est particulier car très gros consommateur d'électricité et nécessite une installation adaptée et souvent en triphasé. Il est même rare d'avoir une chaudière seulement électrique, généralement, c'est du mixte (électricité-fuel).